



Affaires sociales
Villedoux

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S

du mardi quatre février deux mille vingt-cinq

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quatre février à dix-neuf heures, le comité d'Administration du C.C.A.S. de VILLEDoux, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la Vice- Présidence de Nicolas PERAUD,

Présents : Mesdames Marie-Christine QUÉVA, Corinne SINGER, Michelle WANTZ et Messieurs Bernard CHARRON, Jean-Michel LOPEZ-BEAUDOIRE, Jean-Louis MARIE, Nicolas PERAUD, Serge PRIGENT, Jérémy SINGER ne formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mélanie ARNAULT, Colette AUMONNIER, Jean-Pierre BODY, Éric GALERAN, François VENDITTOZZI.

Absentes : Isabelle BOURLAND, Agathe LEGRAS,

Absente avec pouvoir :

Stéphanie COLOMBIER donne pouvoir à Corinne SINGER

Secrétaire de séance : Corinne SINGER

**_*_*_*_

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du 14/01/2025

Approbation du compte rendu de la réunion du 23/01/2025

1. Délibération attribuant une aide à une administrée de la commune de VILLEDoux

Questions diverses

**_*_*_*_

Le compte rendu des réunions du conseil d'administration du 14/01/2025 et du 23/01/2025 sont approuvés à majorité avec une abstention de M LOPEZ.

Corinne SINGER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président rappelle l'importance du quorum pour que les séances

1. Délibération attribuant une aide à une administrée de la commune de VILLEDoux

DELIBERATION

Monsieur le Vice-Président demande au Comité d'Administration de bien vouloir

examiner la situation financière d'une administrée de VILLEDoux.

Elle vit en couple mais les retraites communes permettent juste de couvrir les charges courantes mais pas d'assumer des dépenses supplémentaires imprévues.

Leur véhicule doit faire l'objet d'une révision en urgence et à ce titre le couple sollicite une aide auprès du CCAS pour une prise en charge de cette dépense. Le devis exact de cette prestation n'a pas été transmis mais cette dépense ne doit pas excéder 120€.

Monsieur le Vice-Président demande donc au conseil d'administration de se prononcer sur la prise en charge total ou partielle afin de permettre à cet administré de sortir de cette situation.

Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accorder une aide pour le paiement de la facture d'entretien du véhicule qui sera fourni par la société NORAUTO LA ROCHELLE dans la limite de 120,00€ (cent vingt euros).
- Cette aide sera directement versée à l'entreprise NORAUTO LA ROCHELLE ...

Questions diverses :

- Jean-Louis MARIE a rencontré cet après-midi, la personne de la CPTS qui s'occupe du camion santé. Il communique les éléments suivants :
 - Récupération un camion de la médecine du travail 19 tonnes qui nécessitera un branchement électrique.
 - Personnel médical de divers types (généraliste, dentiste, sage-femme...).
 - Prévention (addictologie, soutien psychologique, cellule suicide...).
 - Accord complet de l'ordre des médecins est confirmé.
 - Problèmes du dispositif selon Monsieur MARIE : Pas de gratuité (présentation de la carte vitale avec un tarif de médecine de prévention et pas d'anonymat dans les actes) et sur RDV par système MAIA et DOCTOLIB.
 - Les communes doivent se manifester pour dire si elles sont ok pour la présence. Présence toutes les 6 semaines.
 - 31 communes potentielles, 20 sont déjà OK.

Le courrier de demande de financement est juste une aide financière pour pouvoir améliorer l'accueil (café, gâteaux, revues).

Monsieur MARIE exprime sa déception sur le projet car il ne correspond pas à

l'idée faite sur ce concept. Il va consulter les médecins de la commune pour recueillir leurs avis.

Un avis du CCAS sera donné lors d'une prochaine séance et dans la positive, cette démarche sera validée par le conseil municipal.

Monsieur CHARRON connaît ce type de mise en place et il évoque les problèmes de maintenance et l'accès au camion pour les personnes à mobilité réduite. L'avis des médecins n'est pas déterminant selon lui mais il faut évaluer l'intérêt véritable pour la population avant toute chose.

La séance est levée la séance à 19h45.